

Association Pôle Végétal Loire Maine

Dossier de présentation

SOMMAIRE

- P.1** Le mot du Président
- P.2** La démarche prospective menée sur le territoire
- P.3** La création de l'association Pôle Végétal Loire Maine
- P.4** L'activité horticole et maraîchère de la zone végétale spécialisée de Ste-Gemmes-sur-Loire / Les Ponts-de-Cé



Le mot du président

Les productions végétales spécialisées (horticulture, pépinière, maraîchage, arboriculture) font partie de l'identité de Sainte-Gemmes-sur-Loire et des Ponts-de-Cé. Le maraîchage était dominant jusque dans les années 70, où la zone a connu une mutation vers l'horticulture. Aujourd'hui, en raison des difficultés économiques, d'une concurrence exacerbée ou encore de l'évolution des modes de consommation, une nouvelle période de mutation semble être en cours.

Les difficultés sont nombreuses, mais nous avons des atouts. Notre zone horticole et maraîchère est unique en France, voire au-delà. Elle combine des conditions naturelles favorables (sol et climat), des équipements collectifs (réseau d'irrigation, gaz), la proximité d'un grand centre urbain (et donc des débouchés, de la main d'œuvre, des grands axes routiers) et la présence d'acteurs majeurs des filières du végétal (BHR, Végépolys, lycées et universités...). Et surtout, la concentration d'une trentaine d'entreprises.

Alors qu'ailleurs en France, certains territoires cherchent à re-créeer des zones horticoles ou maraîchères pour relancer des filières disparues, nous sommes convaincus qu'il faut pérenniser les richesses – non délocalisables – de notre zone, et que nous pouvons dynamiser nos entreprises si nous y travaillons ensemble : entre producteurs, mais aussi avec les structures techniques et les collectivités du territoire. C'est tout le sens de la création de l'association Pôle Végétal Loire Maine.

Alexandre Leroyer
Président de l'association Pôle Végétal Loire Maine

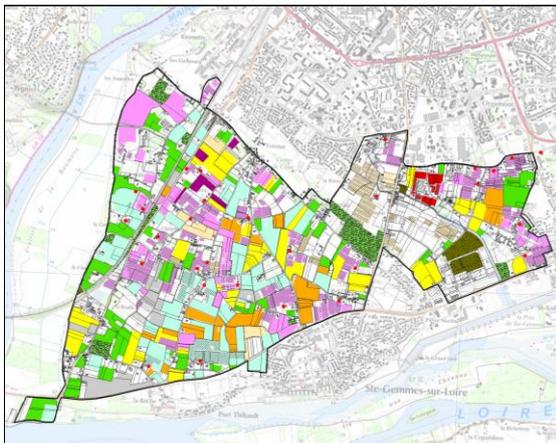
LA DEMARCHE PROSPECTIVE MENEES SUR LE TERRITOIRE

Depuis près de deux ans, la Communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole, les communes de Sainte-Gemmes-sur-Loire, des Ponts-de-Cé, et la Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire sont à nos côtés pour déterminer les orientations à mettre en œuvre afin de pérenniser et dynamiser la zone horticole et maraîchère de Sainte-Gemmes-sur-Loire / Les Ponts-de-Cé.



Etat des lieux

Un diagnostic multicritère a d'abord été établi, avec un volet environnement/paysage réalisé par Angers Loire Métropole, et un volet économique réalisé par la Chambre d'agriculture. L'ensemble des entreprises ont été rencontrées individuellement, ainsi que les acteurs des filières végétales du territoire.



Futurs possibles

De novembre 2014 à mars 2015, l'ensemble des producteurs ont pu participer à une démarche prospective animée par la Chambre d'agriculture. Des réunions de travail ont été organisées au cours desquelles nous avons pu analyser les évolutions passées et les tendances d'avenir de la zone, imaginer des scénarios du futur, définir nos objectifs communs, ainsi que les leviers et pistes d'actions pour les atteindre.



Un projet pour la zone

Ce travail nous a permis de prendre conscience de la richesse de notre territoire et des atouts que nous avons pour le développer. Aujourd'hui, il reste à concrétiser ce travail et à mettre en œuvre ces actions, en lien étroit avec les collectivités et les structures techniques. **Pour cela il nous a semblé nécessaire de nous organiser collectivement.**



LA CREATION DE L'ASSOCIATION POLE VEGETAL LOIRE MAINE

Le 20 mars 2015 nous avons créé l'association Pôle Végétal Loire Maine, ayant vocation à rassembler l'ensemble des entreprises de production en végétal spécialisé de notre zone horticole et maraîchère.

Une nouvelle organisation collective

Aujourd'hui, **24 entreprises sont adhérentes à l'association**, dont les objectifs sont les suivants :

- Favoriser le développement des productions végétales spécialisées sur notre territoire
- Favoriser la concertation entre producteurs et avec l'ensemble des acteurs du territoire
- Informer ses membres sur toutes les thématiques en lien avec l'objet de l'association
- Représenter ses membres auprès des acteurs du territoire et des filières

Le bureau de l'association :

Président : Alexandre LEROYER

Vice-Président : Guillaume FROGER

Trésorier : Xavier FROGER

Secrétaire : Loïc DE BARMON

Nos priorités pour la zone

Notre priorité principale est de **favoriser les conditions d'une meilleure compétitivité de nos entreprises**. Cela relève en grande partie de stratégies individuelles, mais certains éléments peuvent être travaillés collectivement : mutualiser des moyens de production (eau, énergie), rationaliser un foncier très morcelé (perte de temps et d'argent), etc. Au-delà des

entreprises, c'est un enjeu pour l'avenir de l'ensemble de la zone : des entreprises performantes sont des entreprises attractives, plus facilement reprenables lorsque les chefs d'exploitation partent à la retraite.

Nous avons aussi pour ambition de faire de cette zone **une zone d'accueil de nouvelles entreprises**. Pour assurer un renouvellement de l'activité en particulier dans un contexte de mutation, il faut pouvoir s'ouvrir à des projets innovants, à de nouveaux profils.

Autre priorité, celle de **renforcer l'attractivité de la zone pour les acteurs de l'amont et de l'aval des filières**. La concentration d'entreprises reste notre atout majeur : cela attire fournisseurs et clients. Nous pouvons renforcer ce point fort en développant des synergies entre les entreprises (mutualisations d'achats, de services, etc.), et en communiquant davantage sur la zone, notamment lors des grands rendez-vous du végétal sur le territoire.

Enfin, une des conditions pour que tous ces projets puissent se réaliser, pour que nous puissions investir et faire des paris sur l'avenir, est de pouvoir **préserver un foncier agricole suffisant et fonctionnel**. Les questions d'urbanisme, d'aménagement et d'infrastructures restent donc centrales dans notre projet. A ce titre, la préservation de la vocation horticole de la zone d'activité Florilore est pour nous essentielle.

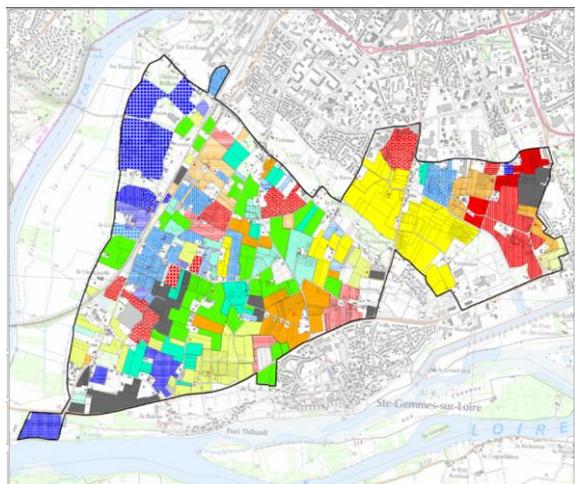
L'ACTIVITE HORTICOLE ET MARAICHERE DE LA ZONE VEGETALE SPECIALISEE DE STE-GEMMES-SUR-LOIRE / LES PONTS-DE-CE



30 entreprises de production en végétal spécialisé sur la zone.
Un chiffre d'affaires annuel cumulé de **55 millions d'euros**.



42 chefs d'exploitation.
Près de **800 salariés** (permanents et saisonniers)



510 ha détenus par les entreprises en végétal spécialisé (soit 85% des espaces non-urbanisés de la zone) dont 90 ha sous abris, 56% des surfaces en pleine terre.



Une **gamme diversifiée** de productions : horticulture (22 entreprises), maraichage (5), pépinière (2), arboriculture (2)



Contact :

Virginie BOUREAU (Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire)
Virginie.boureau@maine-et-loire.chambagri.fr
02 41 96 75 58 / 06 28 90 38 45